



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION



Programme **FEDER / FSE+**

2021-2027

Nouvelle-Aquitaine

Recherche et Innovation

Objectif spécifique 1.1

Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe (FEDER).



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



Présentation de l'Objectif spécifique

L'amélioration du potentiel de recherche passera par la croissance des moyens alloués à la recherche afin de permettre le développement des capacités scientifiques, en lien étroit avec les enjeux identifiés dans la S3 et la stratégie régionale mise en œuvre sur le territoire à travers les différents schémas régionaux.

La faiblesse du quota d'enseignants-chercheurs internationaux en Nouvelle-Aquitaine est une des causes du déficit d'innovation constaté. Pour y remédier, il convient d'attirer en région des enseignants-chercheurs en mettant en place les conditions d'un environnement de recherche propice et d'un écosystème d'accompagnement des projets à chaque étape. Il conviendra également d'affirmer les liens entre la recherche et le monde socio-économique en tenant compte des enjeux pluriels du contexte de crise et d'être attentifs aux programmes d'innovation non technologique.

Enfin, une attention particulière sera portée aux projets de recherche sur les risques émergents en matière environnementale et intégrant les enjeux de la transition écologique et énergétique, notamment sur les axes stratégiques suivants : favoriser une approche globale de la santé à l'interface de celle des animaux, de l'homme et de leur environnement et répondre aux défis environnementaux pour la transition écologique et énergétique

Critères de sélection

- > Toutes les opérations financées devront s'inscrire dans la stratégie de spécialisation intelligente (S3) en lien avec les filières prioritaires régionales
- > Seuls les infrastructures et grands équipements de recherche qui démontreront leur impact socio-économique sur le territoire bénéficiaire et concourront, par l'innovation, au développement de la compétitivité régionale des PME seront soutenus. Les projets de recherche de niveau TRL1 ne pourront pas bénéficier de FEDER
- > Une attention particulière sera portée aux projets de recherche sur les risques émergents en matière environnementale et intégrant les enjeux de la transition écologique et énergétique

1/ Développer les capacités de la recherche publique et sa valorisation en lien avec les besoins des filières du territoire identifiées dans la S3

Typologie d'actions	Critères de gestion	OCS
<ul style="list-style-type: none"> > Programmes structurants des laboratoires de recherche publique: infrastructures, équipements de recherche, programme de chaire > Grands équipements scientifiques structurants (plateformes ouvertes collaboratives, plateaux scientifiques, technologiques, etc.), bâtiments et locaux scientifiques, acquisition et mutualisation d'équipements de recherche, > Incubation académique et de maturation de projets issus ou en lien avec des laboratoires publics, et toute autre forme de valorisation des recherches, accompagnement des structures d'appui 	<p>L'impact du projet sur le territoire (impact socio-économique, sur l'emploi, l'innovation, la compétitivité des PME du territoire) devra être explicité</p> <p>Le financement de poste permanent dans les laboratoires de recherche publique n'est pas éligible</p> <p>Pour les frais de personnel interne directs, taux minimum d'affectation du temps de travail de 10 % au cours de la période travaillée sur le projet.</p>	<p>Dépenses de personnel directes < 60% du cout total => application du taux de 15% aux dépenses directes de personnel pour calculer les dépenses indirectes de l'opération (pour les opérations > 200 000€)</p> <p>Dépenses de personnel directes > 60% du cout total => application du taux de 40% aux dépenses directes de personnel pour calculer tous les autres couts de l'opération</p> <p>Pas de coûts simplifiés pour les opérations constituées à 100% de dépenses d'investissement ou à 100% de dépenses de personnel</p>

2/ Développer la collaboration acteurs publics/privés pour créer une dynamique d'innovation

Typologie d'actions	Critères de gestion	OCS
<ul style="list-style-type: none"> > Mutualisation d'équipements de recherche et création de laboratoires communs > Projets de R&D collaboratifs > Création et/ou mutualisation de services d'appui 	<p>L'impact du projet sur le territoire (impact socio-économique, sur l'emploi, l'innovation, la compétitivité des PME du territoire) devra être explicité</p> <p>Le financement de poste permanent dans les laboratoires de recherche publique n'est pas éligible</p> <p>Pour les frais de personnel interne directs, taux minimum d'affectation du temps de travail de 10 % au cours de la période travaillée sur le projet.</p>	<p>Dépenses de personnel directes < 60% du coût total => application du taux de 15% aux dépenses directes de personnel pour calculer les dépenses indirectes de l'opération (pour les opérations > 200 000€)</p> <p>Dépenses de personnel directes > 60% du coût total => application du taux de 40% aux dépenses directes de personnel pour calculer tous les autres coûts de l'opération</p> <p>Pas de coûts simplifiés pour les opérations constituées à 100% de dépenses d'investissement ou à 100% de dépenses de personnel</p>

3/ Renforcer l'innovation prioritairement collaborative des entreprises dans les domaines de spécialisation intelligente (S3 régionale)

Typologie d'actions	Critères de gestion	OCS
<ul style="list-style-type: none"> > Programmes innovants des entreprises (investissements R&D, immobilier, matériels) > Programme de R&D collaboratifs (dont grandes entreprises si collaboration avec une PME) 	<p>L'impact du projet sur le territoire (impact socio-économique, sur l'emploi, l'innovation, la compétitivité des PME du territoire) devra être explicité</p> <p>Ligne de partage FEADER : Pour les entreprises du secteur des IAA, Cout total < 1.5M€ = FEADER Cout total ≥1.5M€ = FEDER</p>	<p>Application du taux de 15% aux dépenses directes de personnel pour calculer les dépenses indirectes de l'opération (pour les opérations > 200 000€)</p> <p>Pas de coûts simplifiés pour les opérations constituées à 100% de dépenses de personnel</p>

4/ Consolider l'écosystème d'innovation régional par l'animation et la coordination des acteurs de l'innovation

Typologie d'actions	Critères de gestion	OCS
<ul style="list-style-type: none"> > Programmes d'actions des structures d'interface entre formation, recherche et entreprises, > Programmes d'animation et mise en réseau, > Services d'appui à l'innovation dans les entreprises 	<p>L'impact du projet sur le territoire (impact socio-économique, sur l'emploi, l'innovation, la compétitivité des PME du territoire) devra être explicité</p>	<p>Dépenses de personnel directes < 60% du coût total => application du taux de 15% aux dépenses directes de personnel pour calculer les dépenses indirectes de l'opération (pour les opérations > 200 000€)</p> <p>Dépenses de personnel directes > 60% du coût total => application du taux de 40% aux dépenses directes de personnel pour calculer tous les autres coûts de l'opération</p> <p>Pas de coûts simplifiés pour les opérations constituées à 100% de dépenses de personnel</p>

5/ Renforcer la performance des structures de transfert et d'innovation (CRT, CRITT,...)

Typologie d'actions	Critères de gestion	OCS
<ul style="list-style-type: none"> > Développement de programmes scientifiques, technologiques et non technologiques, et accompagnement de la montée en compétence > Construction et aménagement d'infrastructures adaptées (immobilier, mobilier) 	<p>L'impact du projet sur le territoire (impact socio-économique, sur l'emploi, l'innovation, la compétitivité des PME du territoire) devra être explicité</p>	<p>Application du taux de 15% aux dépenses directes de personnel pour calculer les dépenses indirectes de l'opération (pour les opérations > 200 000€)</p> <p>Pas de coûts simplifiés pour les opérations constituées à 100% de dépenses d'investissement (immobilier/équipement) ou à 100% de dépenses de personnel</p>



■ Bénéficiaires

- Etablissements de recherche et d'enseignement supérieur, CHU
- Centres de transfert en innovation
- Structures d'accompagnement à la maturation/valorisation/incubation,
- Entreprises (PME et grandes entreprises collaborant avec une PME dans le cadre d'un programme de R&D), associations, fondations
- Collectivités territoriales et leurs groupements, organismes consulaires
- Pôles de compétitivité, clusters, pôles d'innovation

■ Indicateurs

➤ Indicateurs de réalisations :

- Entreprises bénéficiant d'un soutien
- Entreprises soutenues au moyen d'une subvention
- Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier
- Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien
- Entreprises coopérant avec des organismes de recherche

➤ Indicateurs de résultat :

Emplois dans la recherche créés dans les entités bénéficiant d'un soutien

■ Contacts

> ue.innovation@nouvelle-aquitaine.fr